LE DRAME DE LA JALOUSIE

Il nous reste bien peu de chose à dire sur le drame qui s'est déroulé, rue de Lannoy, cour Borgies, où Mélanie Demeulemeester a failli trouver la mort.

Ce n'est pas trois coups de rasoir que lui a portés Demere, mais bien une dizaine de coups de cet arme. La malheureuse a six ou sept blessures au cou, dont deux très graves ; elle en a plusieurs aux mains.

M. Squivée, commissaire de police, qui poursuit l'enquête a entendu hier plusieurs témoins, entr'autres le propriétaire de Mélanie Demeulemeester, qui assure que la maîtresse de Théophile Demère, demeurait seule chez lui et non pas avec un amant.

M. Squivée s'est rendu dans l'après-midi à l'hôpital et a interrogé la blessée, dont l'état est assez satisfaisant.

Théophile Demère sera vraisemblablement conduit à Lille ce matin, pour être mis à la disposition du procureur de la République.

Etrange trouvaille

Hier matin, un ouvrier, Emile Bultiau, demeurant rue Vièche 34, au Hutin, a trouvé sur la berge du canal, près du pont de la Vigue, un paquet fait avec un essuie-mains dans lequel se trouvaient des vêtements d'homme.

Il contenait une veste bleue, une capote en drap noir, un pantalon de drap gris sur lequel des bretelles étaient attachées, un veston en petit drap noir, un gilet dans la poche duquel se trouvait un pince-nez, une casquette sans visière et un foulard.

L'ouvrier a remis son étrange trouvaille entre les mains de M. Chapé, commissaire de police qui a ouvert une enquête pour savoir si les vêtements trouvés n'appartiennent pas à quelqu'un qui se serait suicidé.

Vol d'un poulet

La police a arrêté hier à son domicile, rue Chanzy, rue Déquien, une ouvrière épluchieuse, Marie Diculac, âgée de 40 ans.

Cette femme est accusé d'un vol d'un poulet d'une valeur de 6 fr. 50, commis dimanche dernier au préjudice de M. Duretc, marchand de volailles, rue Pierre Motte.

Cette femme nie être l'auteur du vol dans lequel elle est impliquée.

Union dramatique roubaisienne

Le *Cercle l'Union dramatique roubaisienne* organise une brillante tombola au profit de ses membres sous les drapeaux. Cinq gros lots consistent en livrets de caisse d'épargne. Divers autres lots. Le tirage aura lieu fin février prochain à la suite d'un grand concert que donnera en cette occasion l'*Union dramatique*.

Prix du billet : 10 centimes.

En vente Grande Rue, 111, rue Decrème, 162, rue Saint-Eleuthère, 15 et rue de Lannoy, 191.

Fanfare ouvrière « La Paix »

La fanfare ouvrière « La Paix » offrira le dimanche 26 courant un grand concert à ses membres honoraires.

Programme : 1. Allegro militaire (XXX), Fanfare ouvrière. — 2. La reine des Vagues (Bléger), id. — 3. Les Bons Villageois, ballet par cinq professeurs. — 4. Ballet glisse par M. M. — 5. Les Paysans (Saintis), La Solidarité ouvrière. — 6. Entrée burlesque par plusieurs artistes.

7. L'homme-Serpent, M. X... — 8. Polka pour trompette, fanfare de cavalerie la Paix. — 9. Travail à la barre fixe, M. X... — 10. L'homme à la mâchoire de fer, M. X... — 11. Travail d'un chien savant présenté par le clown Watchisien. — 12. Chansonnette comique, M. Babolin.

Ce concert sera suivi d'un bal à grand orchestre. — Entrée, 60 centimes.

Pour Carmaux

Les citoyens qui possèdent encore des listes de la souscription en faveur des grévistes de Carmaux sont priés de les retourner le plus tôt possible au journal l'*Egalité* pour terminer les comptes.

L'Administration.

Fédération Nationale Textile

Réunion du Conseil Fédéral demain vendredi à 8 heures 1/2 du soir, au local « La Paix ».

Ordre du jour important. — Présence absolument indispensable.

Union Républicaine socialiste

La 1re section tiendra sa réunion vendredi 24 courant, à 8 h. 1/2 du soir en son local habituel.

Urgent.

Convocations diverses

ROUBAIX. — *Union républicaine socialiste.* — Les membres de la 12e section sont priés de se réunir aujourd'hui 22 janvier à 8 h. 1/2 du soir chez Emile Maton, rue de Blanchemaille 47.

Urgent.

Union républicaine socialiste. — Les membres adhérents à la 3e section, sont avertis que la réunion aura lieu samedi 26 courant au local habituel, estaminet du Palais, au Pile. Urgent.

Les membres de la 16e section, rue du Bois, sont priés de se réunir le vendredi 24 courant à 8 h. 1/2 précises du soir. Causerie et communications importantes.

Groupe d'études sociales. — Les citoyens faisant partie du groupe d'études sociales du quartier de l'Epeule sont avertis que la réunion se fera samedi 25 janvier, à neuf heures du soir.

Communications diverses.

Fanfare de cavalerie « La Paix ». — Vendredi 24 janvier à 8 h. 1/2 du soir, assemblée générale pour tous les membres.

Décision des uniformes.

Nota. — On demande des nouveaux membres sachant bien jouer la trompette.

BONDUES. — *Rixe grave.* — Une rixe des plus graves a éclaté dans la soirée de dimanche à l'estaminet A la Montagne, tenu par M. Allart-Duplouy.

Après une vive discussion avec un consommateur, le cabaretier rendu subitement furieux, saisit un litre en étain et en frappa violemment sur la tête son adversaire, Jules Bonte, âgé de 26 ans, demeurant à Bondues.

Bonte s'affaissa par terre perdant le sang en abondance ; on courut chercher M. Dansuel, médecin, qui donna des soins au blessé dont l'état est encore aujourd'hui très grave.

On s'étonne à Bondues que la police n'ait pas cru devoir mettre en arrestation l'auteur de cette inqualifiable violence qui paraît-il, n'en est pas à son coup d'essai.

Déjà il y a quelques années, il fut impliqué dans une affaire analogue à celle qui s'est produite dimanche, des influences puissantes furent mises en œuvre et l'on parvint à sauver celui qui n'avait pas su maîtriser son caractère extrêmement violent.

Espérons que cette fois il en sera tout autrement et que l'entremise des cléricaux de Bondues n'empêchera pas les poursuites d'avoir lieu.

Le médecin qui soigne Bonte ne peut pas encore se prononcer sur l'état du malade qui était estimé de tous ses amis.

CROIX. — *Eclairage électrique de l'avenue de la Gare.* — M. Tom-Booch, homme de confiance de la maison Isaac Holden, industriel à Croix, est occupé en ce moment avec quelques aides, à poser des supports en sapin destinés à recevoir les fils électriques nécessaires à la transmission de la lumière sur toute la longueur de l'avenue de la Gare.

Ces poteaux partent de la gare de Croix à la maison Isaac Holden qui, on s'en souvient, avait pris l'engagement devant le maire de Croix, de fournir la force motrice pour l'éclairage de ladite avenue à l'électricité.

Dans quelques jours ce sera chose faite. Les habitants de Croix pourront voir brillamment éclairée une de leurs plus utiles en même temps que plus belles voies de communication.

Important vol de poules. — Dans la nuit de dimanche à lundi des malfaiteurs ont enlevés 14 magnifiques poules rares, dans la propriété de M. Alfred Welcomme, rue de Bapaume, à la « Croix-Blanche » Les auteurs sont inconnus.

Arrestation d'un vagabond. — Le nommé Ernest Legrand, âgé de 26 ans, manouvrier, né à Ermonville (Marne) a été arrêté hier matin par le garde Spriet, en flagrant délit de mendicité et de vagabondage.

Arrestation d'un vagabond étranger. — Le nommé Edouard Grip, âgé de 28 ans, domestique de ferme, né à Lovendeghem (Belgique), près de Gand, a été également arrêté par le garde Lecomte, hier dans la matinée, pour vagabondage.

WASQUEHAL. — *Vol d'un pantalon.* — Dimanche soir, un pantalon a été volé dans une écurie au préjudice de Spiler, domestique chez M. J.-B. Dufossé, camionneur à Wasquehal. Le pantalon est estimé 8 francs. L'auteur est inconnu.

Vol d'un chien ratier. — Un chien ratier a été volé ces jours-ci au préjudice de M. Roussel-Delval, à l'estaminet du Pont-du-Moulin. Le chien est d'une valeur de vingt francs.

Les auteurs sont inconnus.

Les obsèques du citoyen Julien Martin. — Mercredi, à 8 heures du matin, on enterrait un brave homme, le citoyen Julien Martin, trésorier du groupe l'*Espérance* de Wasquehal. Il y avait assez grande affluence de personnes qui suivait le convoi de ce dévoué militant du Parti ouvrier.

Nous avions adressé quelques mots d'hommage à l'ami qui vient de disparaître, dans le numéro qui a paru hier, mais la poste n'ayant pas effectué la remise de nos courriers à Lille, ces lignes n'ont pu paraître.

Nous adressons donc aujourd'hui, notre respectueux hommage à la mémoire de ce militant du Parti Ouvrier, tout en regrettant que ses parents n'aient pas cru donner à ses funérailles la consécration des actes de toute sa vie, en refusant même, une couronne offerte par ses amis du Parti ouvrier de Wasquehal.

LANNOY. — *Le tirage au sort.* — C'est aujourd'hui, jeudi 23 janvier à 8 h. 1/2 du matin que les conscrits de la classe 1895 appartenant aux communes du canton de Lannoy devront subir la conscription à la Mairie de Lannoy.

HEM. — *Scène conjugale.* — Le nommé Jean-Louis Delplanque, ouvrier menuisier, âgé de 36 ans, qui avait abandonné le domicile conjugal depuis quatre années, s'est présenté chez sa femme qui habite au hameau de la Briqueterie, hier vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, où il lui proposa de reprendre la vie commune.

Sur le refus de celle-ci, une altercation s'engagea et épouvantée, la femme Delplanque appela au secours !

La belle-sœur de Delplanque accourut aussitôt, mais elle fut très mal reçue par ce dernier qui la roua de coups. La pauvre femme a la tête entièrement contusionnée. Plainte a été portée à la gendarmerie.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Un homme grièvement brûlé.* — Hier, mercredi 21 janvier, vers 1 h. 1/2 de l'après-midi, le sieur Victor Martinage, âgé de 38 ans, journalier, au service de M. Poullet, tanneur à Lys, est tombé par suite d'un faux mouvement dans une cuve contenant de la chaux et du soufre en ébullition.

Il en fut retiré aussitôt par des collègues mais déjà le pauvre homme était dans un état épouvantable. Il a été admis d'urgence à l'hospice de Lannoy aux frais de son patron, M. Poullet.

Victor Martinage est marié.

FOREST. — *Arrestation d'un singulier vagabond.* — Lundi, vers neuf heures du soir, le cousin de M. Delobel, tenuier à Forest, sortait dans la cour de la ferme pour vaquer à certaines occupations, quand il fut attiré par le bruit qui venait de derrière une voiture. Il alla vers cet endroit et aperçut un individu qui semblait se dissimuler entre la voiture et le mur de la maison d'habitation.

Interrogé cet individu déclara qu'il était sans travail, qu'il avait faim et qu'il était venu là, dans l'intention de demander à loger.

On le fit entrer, puis manger et on le questionna. Il donna plusieurs faux-noms, déclara enfin se nommer André Montagne âgé de 46 ans ouvrier mécanicien.

Comme on lui assura qu'on ne logeait pas à la ferme il sortit et s'en alla. Mais le garde de Forest, à qui on avait aussitôt narré l'affaire, courut, accompagné de plusieurs domestiques, après André Montagne qu'il put rejoindre au pont de Forest ; il le mit alors en état d'arrestation pour vagabondage.

Le soi-disant mécanicien a été trouvé porteur de deux livrets d'ouvrier.

Que faisait cet homme dissimulé entre la voiture et le mur de la ferme ? On l'ignore. Toujours est il qu'il n'était pas là, à sa place. Est-on en présence d'un de ces malfaiteurs qui jettent la désolation dans les fermes en les incendiant ? on ne le sait pas davantage.

Une enquête et un interrogatoire minutieux permettront peut-être d'établir l'identité de l'inculpé.

WATTRELOS. — *La chasse à l'homme.* — Hier vers trois heures de l'après midi, un rassemblement s'était formé « au Laboureur », en face de la cour Catteau.

Notre collaborateur de passage sur la route s'étant approché, a pu constater que c'était une chasse que des douaniers donnaient à quelques petites gamines qui s'étaient réfugiées dans cette courée.

Probablement trop jeunes pour être admises à l'usine, que des parents trop pauvres pour vivre autrement, envoyent à la frontière pour frauder quelques sous de café, les petit s filles s'étaient cachées là. L'une d'elle, pleurant son tablier que le douanier avait réquisitionné pour y mettre les marchandises saisies.

Cette véritable chasse à l'homme que l'on peut rencontrer à tout instant sur cette route, est bien lamentable à constater.

Et dire que cette guerre faite aux enfants pauvres — la chose ne devant jamais arriver aux enfants de M. Eugène Motte — est une résultante de notre société capitaliste qui écrase les denrées de première nécessité par de lourdes impositions au lieu d'imposer le revenu, le capital accaparé par les capitalistes !

TOURCOING

Outrages aux mœurs

La police vient d'être saisie d'une affaire qui a eu pour théâtre un estaminet de la rue Honoré, à la Croix Rouge.

Plusieurs consommateurs se sont livrés à des actes obscènes en compagnie d'une femme, la nommée Philomène Baudin, 57 ans, bien connue pour ses habitudes d'ivrognerie.

Les faits se sont passés le 5 janvier, la police qui en été informée il y a quelques jours a procédé à une enquête et à l'arrestation des personnes les plus compromises dans l'affaire.

Ce sont les nommés C. D. et K. M.

Ils ont été conduits à Lille ainsi que la femme Baudin, qui a déjà subi des condamnations pour des faits de ce genre.

Le cabaretier, S..., et un autre consommateur, seront également poursuivis.

Accident d'usine

Le nommé Jules Vandevoorde 30 ans fileur travaillant à la fabrique Duvillier frères au Touquet a eu le pied droit engagé dans le bâtis de son métier et fortement comprimé entre le butoir et une tige de fer.

La tige a pénétré dans la partie postérieure du pied et a occasionné la section des tendons et des parties molles. M. le docteur Beuque a donné des soins.

L'incapacité de travail sera de quatre semaines environ.

Ivresse

Une contravention pour ivresse a été relevée à la charge de la nommée Marie Desloovere, lessiveuse.

Violences légères

Une contravention pour ivresse et violences légères a été dressée à la charge du nommé Dhayer Basile, 36 ans, domestique.

Une chute

La nommée Philomène Lenorme, âgée de 54 ans, ouvrière chez M. J. Desurmont, rue de Bradford, était montée sur un escabeau pour nettoyer les vitres du bureau, lorsque, perdant l'équilibre, elle tomba la tête en avant.

Relevée sans connaissance, elle a reçu aussitôt les soins du docteur Bernard qui a constaté une large blessure à l'occiput sauf complications, la guérison ne demandera pas plus d'un mois.

La blessée a été reconduite à son domicile rue de Moscou.

Infraction à un arrêté d'expulsion

La police a procédé à l'arrestation du nommé Chenot Joseph, 30 ans, né à Bruxelles, inculpé d'ivresse et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Contravention

Une contravention a été dressée à la charge du nommé Jean-Baptiste Duchâtel, cabaretier au Pont de Neuville, qui avait donné, sans autorisation préalable, une soirée chantante chez lui dimanche dernier.

HALLUIN. — *Mort à Madagascar.* — On annonce la mort du soldat d'artillerie Cyrille Deroo, décédé à Tananarive le 3 octobre dernier.

Deroo faisait partie de la classe 1892.

C'est le troisième enfant d'Halluin qui laissera ses os dans ce maudit pays où tant de pauvres soldats ont été sacrifiés pour le plus grand profit des Suberbie et autres spéculateurs de haute volée.

Echos de la grève. — Verraest, le gréviste qui avait été arrêté sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail et de violences envers le nommé Coussens, a été acquitté hier par le tribunal correctionnel de Courtrai.

Pour les grévistes : Quête faite à la fête Saint-Sébastien, 2,25.

Pour les grévistes d'Halluin

Liste 102 de chez Catrice, Roubaix.

Deux amis, 0,40 ; six ouvriers qui voudraient voir les grévistes travailler, 1,50 ; pour les grévistes d'Halluin, par les francs lutteurs du petit Roubaix, 3,60, les brayous du Blanc-Balot à leurs frères d'Halluin, 3,40 ; quête faite à l'assemblée de la libre-pensée, 1,80 ; souscription à la libre-pensée, 2,30. — Total, 13,00.

Erratum. — C'est par erreur qu'on a porté la liste de chez Catrice dont le total était de 10 francs. C'était la liste de chez Debruyne et Lemahieu qu'il fallait dire.

LILLE

Tirage au sort

Hier, ont commencé à Lille, à l'Hôtel de ville, salle des adjudications, les opérations du tirage au sort, par les conscrits des cantons de Lille-Est et Lille-Nord.

MM. Letailleur, secrétaire général de la préfecture ; Meurisse adjoint au maire de Lille ; Engrand, maire d'Hellemmes ; le capitaine de gendarmerie Bagard, et MM. Cailliau et Bernard, chefs des bureaux militaires de la préfecture et la mairie, ont procédé aux opérations du tirage au sort pour le canton Lille-Est, à onze heures du matin, 229 conscrits, dont 186 pour Lille et 43 pour Hellemmes, ont subi le sort.

Le numéro 1 a été attribué d'office à M. Léon Leignel, omis sur la liste et non réclamant. Le numéro 229 a été tiré par M. Henri Cousin, d'Hellemmes.

L'après-midi, à deux heures, ont eu lieu les opérations du tirage au sort pour le canton de Lille-Nord.

MM. Trinquet, conseiller de la préfecture, M. Meurisse et M. Fontaine, maire de la Madeleine, assistés de MM. le capitaine Bagard, Cailliau et Bernard y ont présidé.

197 conscrits dont 87 pour la Madeleine et 110 pour Lille ont également subi le sort.

Pendant toute la journée les environs de la Mairie et la place de Rihoux ont présenté une grande animation.

Employé infidèle

Le nommé Emile Duquesnoy, âgé de 65 ans, demeurant rue du Repos, 8 avait été chargé par son patron, M. Houplain, rue de Bouvines, 22, d'aller payer une somme de 77 francs à M. Carpentier, marchand de charbons, rue des Dondaines.

Duquesnoy, au lieu de s'acquitter de sa commission, dépensa l'argent du camarade.

Le patron ne le voyant plus revenir, porta plainte au commissaire de police du 3e arrondissement, qui fit mettre en état d'arrestation l'employé infidèle.

Accident

Dans l'après-midi de lundi, le jeune Ferdinand Stevens, âgé de 9 ans, demeurant chez ses parents rue de Dieppe, 21, en jouant avec ses petits camarades, est tombé et s'est fracturé la jambe gauche.

L'enfant a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Brunelle, qui a ordonné d'urgence son transport à l'hôpital de la Charité par la voiture d'ambulance.

Mort dans un bain

Mardi soir, vers 8 heures, M. Louis Lehoucq, âgé de 25 ans, domestique au service des pères-jésuites de la rue Négrier, a été trouvé mort dans son bain.

Le malheureux a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Arrestations

Dans la journée d'hier la police a opéré les arrestations suivantes :

Fanny Schouttelen, 22 ans, fille soumise, demeurant rue du Coq-d'Inde, pour vol d'une somme de 3 fr. à un individu qu'elle avait attiré chez elle.

— Désiré Labesse, 52 ans, journalier, demeurant rue d'Austerlitz, 82, pour mendicité.

Feu de cheminée

Mardi, vers 7 heures 1/2 du soir, un feu de cheminée, éteint aussitôt, s'est déclaré rue St-Gabriel, 75.

Il n'y a eu aucun dégât.

Bains Lillois. — Piscine de natation. 24° eau, 26° hydrothérapie.

Chronique théâtrale

La Fille de Beppo

Deux premières ce soir, au Grand-Théâtre de Lille la *Jacquerie* de M. Lalo et la *Fille de Beppo*, de notre confrère M. Lagrillière-Beauclerc.

La *Fille de Beppo* est un drame en vers, — drame empoignant, vers admirablement frappés.

Il nous suffira d'en extraire ce « Chœur des Moissonneuses » chanté dans la coulisse, au lever et au baisser du rideau :

Dans les lointains de l'horizon
Quand le ciel lentement se dore
Nous saluons d'une chanson
Le joyeux retour de l'aurore.

Les nids chantent dans le buisson
La rosée irrise les herbes
Et la brise effleurant les gerbes
Les courbe dans un long frisson.

N'est-ce pas que ces vers sont d'un charme délicieux ? Toute la pièce est à l'avenant. Aussi, nous ne doutons pas que M. Lagrillière-Beauclerc ne remporte ce soir un gros succès d'estime et le régisseur général du Grand-Théâtre un gros succès d'argent.

D'ailleurs la *Jacquerie*, grand opéra inédit de Lalo, qui sera jouée après la *Fille de Beppo* ne contribuera pas peu également à amener une grande affluence de dilettanti au Grand-Théâtre.

Nous le souhaitons sincèrement.

LE NORD

HOUPLINES. — *Coopérative l'Union.* — La société coopérative l'*Union d'Houplines* avait organisé pour dimanche dernier une réunion publique qui, sur tous les points, a pleinement réussi.

Plus de deux cents citoyens assistaient à cette réunion lorsque le vaillant secrétaire, notre ami Sohier, a rendu compte des travaux accomplis par la commission pendant le second semestre de l'année 1895.

Après avoir fait l'historique de la société depuis sa fondation, les bienfaits rendus par elle et les résultats magnifiques de chaque jour allant toujours en augmentant, notre ami s'attache surtout à démontrer les bénéfices réalisés pendant le dernier semestre.

Il démontre que contrairement au dernier partage les bénéfices cette fois-ci augmenteront d'une façon satisfaisante pour tous les sociétaires.

Tout en tenant compte toutefois de la bonne fabrication du pain et des secours qu'elle assure à ses membres en cas de maladies, c'est-à-dire que pendant six mois l'Union d'Houplines accorde à chacun de ses sociétaires malades, le pain nécessaire à sa consommation et dans les cas de continuation dans sa maladie, six mois encore de secours lui sont accordés, la moitié de sa consommation, aussi forte de ce principe d'humanité, la société augmente-t-elle de jour en jour au point que 150 sociétaires au dernier partage, ils sont aujourd'hui plus de 400 membres adhérents, et le nombre de pains fabriqués qui était de 20,954 au dernier partage est aujourd'hui de plus de 60,000, soit une augmentation de plus de 40,000 pains sur six mois et de 240 sociétaires.

Aussi la commission se voit-elle dans l'obligation de se rendre propriétaire d'un vaste terrain ou bientôt, nous verrons s'installer un vaste local qui réunira toutes les forces ouvrières de la localité dans une seule et même famille pour l'avenir et le bonheur de chacun.

Ce rapport plein de prospérité dans l'avenir de la société est accueilli par des applaudissements répétés de l'assemblée.

Notre ami Samson, secrétaire adjoint de l'*Union*, venu expressément de Lille pour assister à cette réunion pour féliciter nos amis d'Houplines du tact administratif qu'ils ont apporté dans leur gestion.

Puis il a exposé avec beaucoup d'éloquence la nécessité de l'institution d'un comité fédéral pour la coopération, Fédération qui sur tous les points rendra de nombreux services à la classe ouvrière.

Il fait ensuite la situation morale des sociétés coopératives du Nord, et termine en engageant nos amis à étudier le plus sérieusement possible cette question qui sur tous les points est d'une importance capitale.

Il examine certaine amélioration faite parmi la classe ouvrière depuis l'institution des sociétés coopératives, et entre à ce sujet dans de grands détails que le défaut de place nous empêche, à notre grand regret d'insérer.

En somme, notre ami s'est fait chaleureusement applaudir, aussi nos amis d'Houplines ont-il exprimé le désir que, partout dans le Nord où il existe des sociétés coopératives l'on se mette à l'œuvre pour que d'ici peu nous voyons se dresser dans notre région une immense fédération des forces ouvrières. C'est du moins là les efforts que notre, dévoué ami Samson a promis de faire tout son possible pour en assurer la réalisation et demande pour ce point le concours de toutes les coopératives du Nord en se mettant entièrement à leur disposition pour renseignements, soit par écrit ou oralement dans leurs réunions au sein de chaque des sociétés.

E. S.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE. — *Conférence.* — Une conférence publique, organisée par l'association amicale des anciens élèves de l'école publique d'Aniche aura lieu le jeudi 23 janvier à huit heures du soir dans le salon de Mme Moreau, par M. Pagnès, professeur à l'école normale d'instituteurs de Douai. Ce dernier traitera de l'Histoire merveilleuse de l'illustre chevalier don Quichotte de la Manche.

Projections à la lumière oxhydrique.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BÉTHUNE. — *Distinction.* — Un ouvrier cordonnier M. Gustave Blondel, caporal aux sapeurs pompiers de Béthune, vient de se distinguer en arrêtant sur la place Lamartine un cheval qui était attelé à une voiture. L'équipage appartient à Mme Dassonville bouchère à Festubert.

— *Incendie.* — Un commencement d'incendie s'est déclaré à bord du bateau *Léon* amarré au quai des mines de Bruay et appartenant à M. Desablaux. Les dégâts s'élèvent à 400 fr. environ.

ESTRÉE-CAUCHY. — *Incendie.* — Deux meules d'avoine établies sur le territoire d'Estrée-Cauchy et appartenant l'une à M. Dominique Georges, l'autre à M. Auguste Bouchez, ont été la proie des flammes, dimanche vers 8 heures 1/2 du soir. Les pertes sont évaluées à 500 francs ; il n'y a pas assurance.

NŒUX-LES-MINES. — *Accident.* — Jean-Baptiste Denœux, 25 ans, accrocheur à la fosse n° 1 des mines de Nœux a été tamponné près de l'accrochage 443 par une berline pleine et a eu le bras droit fracturé.

LENS. — *La philanthropie du sénateur A. Desprez.* — Il existe à Lens une union des Employés de chemin de fer de la gare de Lens, dont le but est de secourir les veuves d'agents au moment ou l'inexorable sort les prive de leur soutien naturel.

Cette société, cela va sans dire, ne s'occupe en aucune façon de politique ; la raison en est simple : si la corporation des agents de chemins de fer professe généralement des idées politiques avancées, il y a dans une union de ce genre, forcément de toutes les opinions et pour y maintenir la concorde nécessaire pour mener à bien une œuvre purement humanitaire, il a fallu exclure de ses réunions toute idée politique.

Les citoyens dignes de ce nom s'inclinent devant la nécessité et faisant abstraction de leurs sentiments intimes, espérant trouver partout la sympathie qu'ils ont le droit d'escompter de ceux surtout qui élevés par les sacrifices de la classe ouvrière à une situation inespérée, lachant maintenant les revendications des humbles qui ont été leur raison d'être, se déclarant en toutes occasions les fermes soutiens de la mutualité, les piliers de la philanthropie... bourgeoise.

Et qu'arrive-t-il ? Vous croyez peut-être que les *gros légumes opportunards* vont leur savoir gré de leur sagesse ! Vous pensez peut-être aussi que ces vaillants préconiseurs de la mutualité vont les encourager, les aider, comme les sentiments jésuitiques qu'ils affichent semblent les y pousser ?.. Allons donc !..

Vous connaissez bien peu le régime de l'assiette au beurre... et s'il vous restait quelque illusion à ce sujet jugez-en :

La société dont il s'agit organise le 2 février prochain un concert et bal avec tombola gratuite. La gratuité de la tombola entraîne les organisateurs à solliciter des lots. Ils s'adressent à M. A. Déprez, sénateur, conseiller général de Lens (par une dernière erreur de la classe ouvrière) et ils reçoivent, devinez quoi ? Non, même en mille, vous ne sauriez trouver la lettre qu'une indiscrétion nous permet de soumettre à votre appréciation, sinon textuellement, du moins exacte quant au fond :

« Assailli de tous les points de la France (quel grand homme, ou quel fumiste) par des demandes semblables je me vois obligé de repousser votre demande ».

Vrai à la place de notre malheureux père conscrit et désireux d'obtenir du *Réveil du Nord* une souscription en ma faveur, je n'aurais pu faire autrement que d'ajouter ceci : « Vous comprenez, *mes chers concitoyens* qu'avec mes faibles appointements de sénateur, avec ma modeste fortune acquise à la sueur de mon front pendant les quinze années de politique où je travaille encore jusqu'à deux séances d'une petite heure par semaine, je ne puis me fendre d'une pièce de cent sous au moment où mon mandat de conseiller général vient d'être renouvelé pour six ans.

Nous aurion pu réclamer un petit sou pour son malheureux sort ; gageons cependant que certain cheminots qui se réjouissaient de sa dernière victoire n'auraient pas apporté leur obole, désabusés qu'ils sont, les pauvres.... Nous y reviendrons.

« A. RETON. »

La Conférence de Loos

Ainsi que nous l'avons annoncé, le citoyen Basly a fait dimanche soir, au n° 5, de Loos, dans la salle Daubligny, une conférence sur les syndicats professionnels.

Trois cents mineurs environ se sont rendus à la réunion et ont vigoureusement applaudi leur député lorsqu'il leur a retracé l'historique du Syndicat et les résultats obtenus au point de vue politique et économique.

Après les discours des citoyens Evrard, Beugnet et Lemal, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant !

Les ouvriers mineurs du n° 5, de Loos, au nombre de 300, après avoir entendu leur député, le citoyen Basly, lui renouvellent leur confiance et l'invitent à persévérer dans l'attitude démocratique qu'il a observée depuis qu'il les représente.

Ils comptent que les mineurs des autres compagnies suivront l'exemple de ceux de la compagnie de Béthune, en revenant tous à la Chambre syndicale qu'ils avaient abandonnée sous la pression des compagnies et celle des ministères réactionnaires Périer et Charles Dupuy.

AVION. — *Parti ouvrier français.* — La section rappelle à tous les camarades qu'il est indispensable que chacun s'assure de son inscription à la mairie sur les listes électorales.

On peut avoir voté l'année dernière et être oublié cette année et toute réclamation faite trop tard n'est pas reçue.

Pour faciliter le contrôle de leur inscription aux camarades qui ne pourraient se rendre à la mairie eux-mêmes, la section a décidé d'établir une permanence chez le citoyen Delecourt Octave où chacun pourra demander que son inscription soit vérifiée.

OIGNIES. — *Echo d'une réunion.* — A la suite d'une réunion des délégués du syndicat, il a été décidé, sur l'avis du citoyen Evrard, qu'une nouvelle démarche serait faite auprès de M. Duchêne, afin d'avoir une entente entre les usiniers et les ouvriers.

TRIBUNAUX

Audience du 22 janvier

Présidence de M. PAIN, conseiller à la cour d'appel de Douai. — Ministère public, M. TESTART, procureur de la République.

1re affaire

Incendie volontaire et complicité

Les accusés sont les nommés.

Jules Démadrille, âgé de 37 ans, né à Lorgies, agent d'assurances, demeurant à Neuve-Chappelle. Défenseur Me Gervais du barreau de Lille ;

Pierre Lamour, âgé de 38 ans marchand de beurre, né et domicilié à Wingles. Défenseur, Me Kremp, du barreau de Béthune ;

Maria Bacquart, femme Lamour, âgée de 33 ans, née à Lorgies, marchande de beurre demeurant à Wingles. Défenseur, Me Hattu, du barreau de Douai.

Dans la nuit du 29 au 30 août 1895, un incendie éclatait pendant leur absence dans la maison des époux Lamour-Bacquart, marchands de beurre, demeurant à Ænglos. Grâce à l'intervention des voisins le feu fut rapidement éteint. Ceux qui pénétrèrent alors dans la maison ne tardèrent pas à se rendre compte que la malveillance n'était pas étrangère à cet incendie.

L'instruction a établi que les époux Lamour, d'accord avec un agent d'assurances nommé Demadrille, étaient les auteurs de cet incendie.

Depuis plusieurs années, ils exerçaient le commerce de beurres à Wingles ; à la suite de mauvaises affaires, ils durent, au début de 1895, consacrer une somme de plus de 20,000 francs provenant d'un héritage à désintéresser leurs créanciers. Ils n'en continuèrent pas moins leur commerce et louèrent une seconde maison à Hénin-Liétard, mais bientôt ils rencontrèrent de nouvelles difficultés pécuniaires et furent en butte aux poursuites de leurs créanciers.

Ils avaient fait, en 1893, la connaissance d'un sieur Jules Demadrille, agent d'assurances, demeurant à Neuve-Chapelle, dont les antécédents étaient détestables. Cet individu venait fréquemment à Wingles, entrait chez les époux Lamour où parfois il séjournait et ceux ci lui demandaient conseil au sujet de leurs affaires.

En novembre 1894 ils décidèrent d'élever de 24,500 à 39,000 fr. le montant de leur police d'assurance à la Compagnie « le Soleil » Toutes les démarches auprès de la Compagnie furent faites par Demadrille, qui n'ignorait pas que le nouveau chiffre déclaré était bien supérieur à la valeur des immeubles et des marchandises assurés.

Le but que poursuivaient les accusés était de mettre le feu à la maison de Wingles afin de toucher le montant de l'assurance et de partager les bénéfices.

Quelques jours avant le crime, ils conduisirent dans leur nouvelle demeure d'Hénin-Liétard tous les meubles et les objets de valeur, ne laissant à Wingles que leur vieux mobilier, des chiffons et des hardes sans valeur.

Après avoir d'abord nié, les accusés se sont décidés à avouer leur culpabilité, reconnaissant qu'ils avaient tous coopérés à l'organisation de cet incendie.

Les renseignements recueillis sur Demadrille sont mauvais ; il a subi quatre condamnations.

Lamour n'est pas mal noté. Sa femme était dépensière et négligente et s'occupait peu de ses affaires ; sa moralité est douteuse.

Demadrille est condamné à **sept ans de réclusion** ; Lamour et Bacquart, la femme Lamour, sont acquittés et mis en liberté.

2e affaire. — **Mœurs** (huis-clos).

Ministère public, M. CARRÉ DE MALBERG, substitut du procureur de la République.

L'accusé est le nommé Joseph Dachert, âgé de 37 ans, maçon, demeurant à Saint-Martin-Boulogne.

Dachert a été condamné à **cinq ans de prison.**

Défenseur, Me Benoit.

TOUS LES RHUMES

Grippes, influenza, oppressions, sont guéris et les malades soulagés instantanément par le **Sirop des 24 heures.** Tous ceux qui connaissent ce précieux et agréable médicament proclament sa grande efficacité. Prix 1 fr. 50. S'adresser pharmacie Couvreur, 20, rue Neuve, Roubaix.

Six pour Cent de Rente LA BANQUE DE CRÉDIT DU VAR, 17, rue de l'Arsenal, Toulon, par, l'importance des opérations immobilières, commerciales, grands travaux publics etc., qu'elle traite, est en mesure de payer jusqu'à *Six pour Cent.* 6 pour 0/0 d'intérêt, suivant délai, aux personnes qui ont chez elle des dépôts en compte-rendu.

S'y adresser pour tous renseignements.

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND THÉATRE DE LILLE

Direction : A. VIGUIER

Jeudi 23 janvier

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2.

MADAME MONGODIN, comédie-vaudeville en trois actes.

A huit heures, LA JACQUERIE, opéra en 4 actes et 5 tableaux.

On commencera par :

LA FILLE DE BEPPO, drame en un acte.

Vendredi 24 janvier, LES PETITES BREBIS, opérette et LA FILLE DE MADAME ANGOT, opéra comique.

Théâtre des Variétés

Direction : Vve JAUSSAUD-VANDEZANDE

Jeudi 23 Janvier

Représentation de Juliano, gentleman clown, original gymnast.

Continuation des Débuts de Mlle Alice Lucay, chanteuse légère.

Spectacle recommandé aux familles.

Concert varié.

GUÉRISON par Poudre et Cigarettes ASTHME LABORATOIRE BRUSSELAIS 19, Rue L. Brueau, Nancy LILLE et toutes pharmacies

BOURSE de LILLE

DU 22 JANVIER

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.... ..	.... ..	2100 ..
Anzin	.... ..	.... ..	4800 ..
Bessèges	.... ..	18900 ..	18500 ..
Bully	1960 ..	1990 ..	1950 ..
Carvin	.... ..	1200 ..	.... ..
Courrières	4245 ..	4275 ..	4300 ..
Douchy	000 00	585 ..	.... ..
Dourges	6050 ..	.... ..	6000 ..
Escarpelle	.... ..	2850 ..	2825 ..
Lens 100e	2.. 00	247 ..	.... ..
Lievin	.... ..	.... ..	1200 ..
Marchiennes	.... ..	.... ..	.... ..
Ostricourt	.... ..	415 ..	.... ..
Vicoigne	.... ..	18400 ..	18200 ..

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*, 23, rue de Fives, 23.